



Ville d'Iqaluit  
1085, rue Mivvik  
C.P. 460  
Iqaluit (Nunavut)  
X0A 0H0

# Message d'intérêt public

## Objets laissés à la jetée

Le 16 mars 2023 – Iqaluit (Nunavut)

La ville d'Iqaluit demande aux propriétaires des articles situés à l'intérieur du cercle rouge sur la photo ci-jointe de communiquer par courriel avec les services d'application des règlements municipaux à [municipalenforcement@iqaluit.ca](mailto:municipalenforcement@iqaluit.ca) ou d'appeler le centre d'affectation de la ville d'Iqaluit au 979-5650.

Le site en question est le terrain situé juste avant le stationnement de l'aire de mise à l'eau de la jetée. **Les bateaux, les motoneiges et les qamutiik peuvent rester là où ils sont.**

**Les véhicules abandonnés, l'autobus scolaire, les bonbonnes de propane, les pneus et les débris divers** doivent être retirés du site.

Ces articles doivent être retirés d'ici le 3 avril 2023, ou des dispositions doivent être prises avec les services d'application des règlements municipaux avant cette date. Après le 3 avril, les articles seront éliminés par la ville.





Ville d'Iqaluit  
1085, rue Mivvik  
C.P. 460  
Iqaluit (Nunavut)  
X0A 0H0

##

Pour obtenir de plus amples renseignements pendant les heures d'ouverture, veuillez communiquer avec :

Sue Avery, secrétaire aux Travaux publics S.Avery@iqaluit.ca | 867-979-5630